

# Conseil d'établissement de l'EPS Jorat

## Résumé de la séance du 13 Septembre 2017, 18h – à Mézières

Excusée : Corine Nordmann de l'UAPE

- Accueil

- Madame Hirt, présidente, souhaite la bienvenue, et excuse l'absence momentanée de Monsieur Deprez, secrétaire, retenu par une séance de crise à propos des transports. Monsieur Balissat se charge de prendre les notes du résumé de séance.

- Précise que les débats sont soumis aux règles de confidentialité jusqu'à la publication du procès-verbal.

- Mise en discussion et adoption du PV de la séance du 15 mai 2017

- Le Résumé (PV) est adopté.

- Mise en discussion et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, en demandant que le sujet des transports scolaires soit débattu. Ce sujet est tout d'abord placé dans les « Divers », et, malgré le souhait de Monsieur Morier-Genoud, directeur, de ne pas s'étendre sur le sujet en l'état des discussions, l'exposition des ses motifs donne une assez large idée de la situation.

- Communications de l'établissement scolaire (Monsieur Morier-Genoud )

- Annonce de l'ouverture du collège de Servion, avec les UAPE correspondantes, de la fermeture des classes de Montpreveyres, Servion et des Cullayes. La place du village devant le collège sera aménagée sous peu.

- Besoin en salles de gymnastique – Celle de Carrouge est attendue avec impatience.

- Besoin de rassembler les classes.

- Appel à communiquer auprès des décideurs politiques en faveur du plafond d'endettement de l'ASIJ.

- Aboutissement de la construction de Carrouge possible dès la rentrée 2021, sans obstacle imprévu.

- A propos transport, impossibilité de multiplier les arrêts par enfant (Différents parents, garde de jours variées etc.)

- Point sur les cours facultatifs. Le canton octroie une enveloppe pédagogique selon le nombre d'élèves, la direction de l'EPS doit organiser les cours ordinaires et les cours facultatifs par rapport aux moyens ainsi attribués. La liste des cours n'est donc pas extensible, et la marge de manœuvre subtile. Seuls les cours de langue sont couverts sans condition par le canton.

- Annonce d'une fête de fin d'année basée sur la pratique artistique – une forme de festival est envisagée par un groupe de travail qui ne fait que commencer ses travaux.

- Journée pédagogique du 27 septembre consacrée au repérage des addictions et contrôle des consommations malvenues.

- Le retour du sondage envoyé aux parents est tout frais. Le résultat est théorique dans l'état et demande l'analyse d'un groupe de travail, lequel prendra plusieurs mois pour en extraire des données concrètes.

- Communication de la Présidente

- Le site Internet de l'ASIJ a réservé un encart pour le CEt. Les avis sur la mise en page sont bienvenus.

- Madame Corine Nordman cède sa place en tant que représentante de l'UAPE à Madame Duvoisin. Ni l'une ni l'autre n'ont pu être des nôtres ce soir.

- L'APE a transmis un courrier relatant les gros soucis que soulèvent les transports scolaire. Des copies en sont disponibles pour lecture hors séance.

- Rappel qu'une confirmation de la présence suite à l'envoi de l'ordre du jour est bienvenue.

- Mise en discussion et adoption du Règlement du CEt

Quelques rectifications sont proposées au règlement reçu avec l'ordre du jour :

- Les termes se rapportant à la « municipalité » sont à remplacer par « comité directeur de l'ASIJ », ceux relatifs au « conseil communal » par « conseil intercommunal » et « greffe municipal » à « secrétariat de l'ASJ ».

- Art. 7

Suite à l'installation des autorités de l'association intercommunale, ou lorsque qu'une représentation des parents d'élève est échue selon l'article 8 [...]

- Art. 21 – Présence du public

Des intervenants externes peuvent participer à tout ou une partie de séances ponctuelles sur invitation du CEt.

- Art. 39 – Indemnités de séance et budget

Les indemnités de séances sont déterminées par le conseil intercommunal.

- Choix des priorités des sujets de discussion

- Jusqu'à trois thèmes de discussions peuvent être abordés lors de chaque séance. Compter environ 15 à 20 min. par sujet.

- Monsieur Balissat rappelle le vif souhait des associations sportives d'être invités à tout ou une partie d'un Conseil.

- Des salles de dégagement, voire des salles de classes peuvent être exceptionnellement mises à disposition pur des cours respectant les contraintes des lieux.

- Une explication est donnée sur le sujet « Projet contact »

- Participation du CEt à la fête des écoles, sur laquelle Monsieur Porchet et Madame Indermühle (délégués des enseignants) donnent de riches informations, quand bien même la première séance du groupe de travail ad hoc n'aura lieu que le 25 septembre.

- Les deux demi-journées libres : Certains enseignants ont signalé un souci de se quitter le jeudi

- Discussion des sujets choisis pour le 27 novembre (max 3 sujets)

- Les deux sujets « fête de l'école (accessoirement festival d'art) » et « demi-journées libres » seront couplés en tant que thème de discussion pour la prochaine séance.

- Un deuxième sujet d'actualité brûlante ne devait être choisi qu'au moment de la convocation

- Une proposition est formulée pour un troisième sujet : Les cours de natation. Ce choix sera confirmé à temps.

- Prochaines séances : Les conseillères et conseillers sont priés de se munir de leur agendas lors de la séance du 27 novembre, afin de déterminer quelques dates en 2018.

- Divers

- Jetons de présence : Le décompte se fait en fin d'année fiscale. Chaque conseiller et conseillère est à considérer comme personne individuelle, qu'elle soit déléguée par l'école, ou d'une association. Libre ensuite à chaque délégué-e de transmettre ou non ces jetons dans une caisse commune. Merci à chacune et chacun de transmettre un numéro d'IBAN.

- Exposé de la situation des transports scolaire par Monsieur Cherpillod, président du comité directeur de l'ASIJ, qui sort de la séance de crise citée plus haut.

La séance est levée à 20h05

### **Prochaine séance**

**Lundi 27 novembre 2017 de 17h30 à 19h30**, salle de réunion de l'ASIJ, collège du Raffort

Accès au bâtiment par l'entrée *principale* (voir flèche rouge sur la photo en bas de document). Cette porte sera maintenue ouverte jusqu'à l'heure de début de la séance.

